



Affaire n°05-010318 :
Renouvellement du parc automobile /
Mobilisation des crédits du FIIS 2017-2020

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 22 février 2018 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 20

Procuration (s) : 01

Absent (s) : 08

Total des votes : 21

Secrétaire de séance : Priscilla ALOUETTE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE

Marc Luc



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 1^{er} MARS

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le 1^{er} mars à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie ALMEIDAS SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale - Eric BOYER conseiller municipal

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Aliette ROLLAND conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal.

PROCURATION(S) : René HOAREAU conseiller municipal à Ghislaine DORO conseillère municipale

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20180301-DCM05-010318-
DE
Date de télétransmission : 05/03/2018
Date de réception préfecture : 05/03/2018

Affaire n°05-010318**Renouvellement du parc automobile / Mobilisation des crédits du FIIS 2017-2020****Renouvellement du parc automobile / Mobilisation des crédits du FIIS 2017-2020**

A ce jour, la flotte de véhicules présente de nombreux manques qui pénalisent le fonctionnement des services. La Collectivité dispose d'un parc de 48 véhicules avec une moyenne d'âge d'environ 9 ans, tous confondus : véhicule légers, poids lourds, engins, véhicules divers. Il convient donc de mettre en place un plan d'investissement afin de garantir un renouvellement permanent et le maintien d'une flotte de véhicules récents et en parfait état de fonctionnement.

Il s'agit donc de remplacer les matériels les plus vétustes et les plus polluants en vue de garantir la fiabilité du parc et d'autre part, d'adapter le parc à l'évolution des missions des différents services dans le cadre d'une bonne gestion des ressources et du développement durable.

Les véhicules ciblés par ces acquisitions sont les véhicules utilisés par les différents services opérationnels de la ville. On note notamment des véhicules légers, des camions plateaux de moins de 3,5 T.

L'article L318-2 du Code de la Route dispose que : « Sous réserve des contraintes liées aux nécessités du service, l'Etat, les établissements publics, les entreprises nationales pour leurs activités n'appartenant pas au secteur concurrentiel, ainsi que les collectivités territoriales et leurs groupements, lorsqu'ils gèrent directement ou indirectement une flotte de plus de vingt véhicules, acquièrent ou utilisent, lors du renouvellement de leur parc automobile, dans la proportion minimale de 20 %, des véhicules fonctionnant à l'énergie électrique, au gaz de pétrole liquéfié ou au gaz naturel ». Cette mesure s'applique à l'ensemble des véhicules desdits parcs automobiles, à l'exception de ceux dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 T. »

Ainsi, vu qu'il est proposé de renouveler sept véhicules, il y a lieu de prévoir l'acquisition d'au moins un véhicule à faible émission.

Désignation	quantité	Service
Véhicule particulier	02	Formation / coursier
Véhicule électrique	01	Responsable des services techniques
Véhicule surélevé	01	Police municipale
Plateau à benne <3.5 T	01	Environnement
Plateau <3.5 T	01	Patrimoine
Plateau <3.5 T	01	Voirie

Le montant estimatif des acquisitions projetées est de 225 326.00 € HT.

Il est proposé de financer cette opération sur les crédits du FIIS 2017/2020. Le plan de financement est le suivant :

Financier	Taux	Montant
CIREST - FIIS	50 %	112 663.00 €
Commune	50 %	112 663.00 €
Total HT		225 326,00 €
TVA	8,50 %	19 152.71 €
TOTAL TTC		244 478.71 €

Appelé à en délibérer, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE,

VALIDE le lancement de cette opération,

APPROUVE le plan de financement,

AUTORISE le Maire ou en son absence son Adjoint délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie
Le maire,

Marc Lu

COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-FORÊT
 UNION 11
 Date de réception en préfecture : 05/03/2018
 Date de réception en préfecture : 05/03/2018
 0301-DCM05-010318-